

CTEA et CNEA - Jeudi 23 avril 2015
Les 3 points qu'il faut retenir !

Le CTEA et le CNEA se sont réunis le jeudi 23 avril 2015. Les réunions de ces deux instances étaient initialement prévues respectivement le 2 et le 10 avril mais n'avaient pu se tenir faute de quorum (absence notamment du Snetap-FSU au CTEA du 2 avril).

Il s'agissait donc d'une reconvoqueation sur les mêmes ordres du jour, en l'occurrence sur deux points principaux :

- avis sur le projet d'arrêté de l'Éducation nationale sur l'enseignement moral et civique au lycée général et technologique
- avis sur le projet d'arrêté modifiant les objectifs du MG 1 du Bac Pro

Le Snetap-FSU était représenté :

- au CTEA par Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER, Frédéric CHASSAGNETTE, Bernard MOINE et Olivier BLEUNVEN.
- Au CNEA par Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER, Frédéric CHASSAGNETTE, Bruno POLACK et Olivier BLEUNVEN.

1 – Déclaration liminaire du Snetap-FSU

En préalable de l'ordre du jour du CTEA le Snetap-FSU est d'abord intervenu sur les problèmes de calendrier des dernières instances et des difficultés de fonctionnement que cela génère. Plus globalement c'est la question du dialogue social qui se pose au travers de textes qui sont présentés sans concertation préalable et toujours dans l'urgence.

Le Snetap-FSU est également intervenu sur les conditions de préparation des rentrées 2015 et 2016 – avec des moyens en décalage complet par rapport à la poussée démographique en cours, l'enseignement agricole public se trouvant dans l'incapacité d'assurer sa mission d'accueil des jeunes qui en font la demande. Les exemples de la région Centre et de PDL ont servi de support à cette intervention, qui sera suivi d'un courrier au Ministre. En effet pas moins de 45 000 élèves supplémentaires sont prévus à la rentrée 2015 dans les classes de seconde avec 40 000 en SGT et 5000 en SP. A la rentrée 2016, ils seront 34 500 élèves supplémentaires (29 500 en SGT et 5000 en SP). Or, rien n'a été anticipé pour que l'EAP composante du service public d'éducation participe à l'accueil de ces jeunes issues de la génération 2000.

Dans la réforme de l'administration territoriale de l'État, la Secrétaire Générale du MAAF a rappelé lors du dernier groupe de travail du 14 avril, que l'organisation de l'enseignement agricole en région serait calée sur l'organisation du MEN. Elle a ensuite ajoutée qu'il n'y aurait qu'un seul DRAAF et un seul SRFD. Il y a dans ce propos une contradiction que le Snetap-FSU a souhaité lever.

Le Snetap-FSU a par ailleurs dénoncé l'ouverture sauvage d'une MFR en région en PACA sans consultation et avis des instances régionales et en situation de concurrence directe avec 2 EPLEFPA (Digne et Gap).

Enfin, le Snetap-FSU a une nouvelle fois interrogé la DGER **sur la réorganisation territoriale en cours et ses conséquences sur l'organisation et le suivi de l'EA** à travers le devenir des SRFD. Nous avons

souligné les propos contradictoires tenus par la Secrétaire Général du MAAF, qui indiquait que l'organisation de l'EA serait calé » sur celle de l'EN, puis à un mois d'intervalle qu'il n'y aurait qu'un seul DRAAF et SRFD par région...

La DGER a reconnu un calendrier de réunions qui n'est pas satisfaisant mais qui est lié à la présentation de textes consécutifs à la suite des attentats et de textes de l'Education Nationale (hors planning des réformes du MAAF) qu'il faut formellement faire passer devant les instances.

La DGER a dit travailler actuellement sur un planning de réunions pour les prochains mois.

La DGER surprise de l'annonce faite par la Secrétaire Générale, d'une organisation de l'enseignement agricole calé sur le MEN, a confirmé qu'il y aurait bien un seul DRAAF autorité académique par grande région. En revanche, elle ouvrira une discussion avec les OS sur la place des SRFD.

Sur les conditions de préparations de la rentrée la DGER confirme que les postes réattribués dans le cadre du Plan Hollande sont quasi exclusivement consacrés à la remise en place de la formation des enseignants. Elle ajoute qu'en dehors de 3 régions (où des ouvertures en ont consenties en conséquence) la poussée démographique ne toucherait pas l'EA (sic) et affirme enfin qu'à la veille des « entretiens d'ajustement » de printemps elle n'a pas eu d'alerte particulière de la part des DRAAF.

Concernant la MFR de PACA, il a indiqué ne pas être au courant, mais que la DGER allait se saisir du dossier.

Enfin, concernant la réforme territoriale, la DGER a confirmé qu'il n'y aurait bien qu'un DRAAF, autorité académique par région, mais que le sujet de l'implantation des SRFD restait ouvert (pour des raisons de suivi de proximité et de lien, à assurer avec les rectorats) et a fait la proposition de réunir un groupe de réflexion propre à l'EA avec les représentants des organisations syndicales.

2 – avis sur le projet d'arrêté de l'Éducation nationale sur l'enseignement moral et civique au lycée général et technologique

Ce projet est présenté par la DGESCO qui rappelle que c'est le premier projet dont a été saisi le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) puisque cette évolution de l'enseignement moral et civique (Ex ECJS) était engagée bien avant les attentats de janvier et est issue de la loi de Refondation de l'École.

Les événements n'ont fait que reporter sa sortie pour une consultation supplémentaire.

La loi de Refondation prévoit en effet que l'enseignement moral et civique (EMC) soit mis en œuvre à tous les stades de la scolarité à la rentrée de l'année scolaire 2015-2016. La DGESCO souligne que l'EMC n'est qu'un élément du parcours citoyen.

L'avis demandé au CTEA porte sur l'évolution et l'organisation des horaires. La présentation des contenus n'est faite qu'à titre d'information.

Le texte présenté, qui concerne la mise en œuvre de l'EMC pour les classes du lycée général et technologique, est celui soumis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 10 avril 2015 qui a émis un avis négatif (dont vote contre de la FSU). Suite au vote négatif du CSE la DGESCO attends maintenant un arbitrage du Cabinet de Najat VALLAUD BELKACEM.

En résumé le projet prévoit la mise en place de l'EMC avec une demi-heure hebdomadaire en classes de seconde des voies générale et technologique (substitution de la demi-heure d'éducation civique, juridique et sociale – ECJS).

Pour les classes de 1ère et Terminale de la voie générale il y a également une demi-heure hebdomadaire comme avec l'ECJS.

Pour les classes de 1ère et Terminale de la voie technologique, la demi-heure est prise sur l'enveloppe des groupes à effectif réduit.

Le Snetap-FSU a souligné des éléments intéressants dans ces textes : la place du disciplinaire, l'appui du débat sur des contenus, la notion de progression pédagogique et les horaires affectés (mais faibles et inégaux selon les voies).



Par contre le Snetap-FSU a dénoncé la différence de traitement entre les voies générale et technologique et la voie professionnelle (CAP et Bac Pro). C'est notamment un des arguments qui a amené la FSU à voter contre ce texte en CSE.

Mais au travers de ces textes c'est surtout le traitement à part de l'Enseignement Agricole qui choque.

En effet que ce soit pour la voie technologique spécifique à l'EA (STAV) ou pour les classes de CAP et Bac Pro, rien n'est présenté ni annoncé; en tout cas rien en terme de moyens ni de contenus.

Le Snetap-FSU rappelle que l'Enseignement Agricole est partie intégrante du système éducatif et qu'à ce titre, sur une question aussi sensible dans le contexte actuel, le CSP devait également émettre des avis et des conseils pour sur nos formations.

Pour le Snetap-FSU il est inacceptable que des moyens spécifiques puissent être dégagés pour la voie générale et qu'un traitement à part soit réservé aux voies technologiques et professionnelles dans un contexte où il est souligné la présence de publics sensibles dans la voie pro et plus particulièrement en CAP.

Pour le Snerma-FO la présence de l'enseignement agricole dans ces textes ne se pose pas. Ils ne relèvent que de l'EN. Nous devons garder nos spécificités et avoir une concertation interne. Il souligne néanmoins le besoin de formation des personnels dans le cadre de ce parcours citoyen et interroge la DGESCO sur qui est prévu.

La DGESCO informe qu'elle travaille aujourd'hui sur des ressources pédagogiques qui seront en ligne rapidement (Eduscol) mais que la formation des enseignants sur laquelle elle travaille ne concernera que les personnels de l'EN.

En CNEA, la CFDT (Sgen - Fep - Fga) a lu une déclaration pour rappeler son désaccord sur un enseignement magistral (qualifié de pédagogie de l'érudition) tel que présenté dans l'arrêté de l'EN. Elle demande une démarche pédagogique différente basée sur la pédagogie de la compétence à la citoyenneté.

De leur côté, pour réponse la DGER et l'Inspection ont rappelé que l'EA est partie prenante de la mobilisation pour la défense des valeurs de la République. En s'appuyant sur les 6 thématiques dégagées par l'Éducation nationale, l'IEA travaille sur un inventaire des éléments déjà présents dans les référentiels et dans les espaces d'autonomie des établissements qui permettront de construire le parcours citoyen des élèves de l'Enseignement Agricole. Simplement, elle reconstruit les différentes thématiques pour coller à nos spécificités. Elle met également en avant le pilotage pédagogique des établissements, élément majeur pour une approche originale selon elle.

Selon l'Inspection, dans le Bac S de l'Enseignement agricole, la notion d'ago-écologie par sa dimension éthique peut également constituer un support intéressant pour l'éducation à la citoyenneté.

Si les réponses apportées par l'administration rassurent le Sea-UNSA et le Sgen-CFDT, le Snetap-FSU lui rappelle qu'à ce stade la question n'est pas autour de l'existant mais des manques. En effet le Snetap-FSU ne remet pas en cause l'intérêt des éléments présents dans l'EA permettant le débat et l'engagement des élèves et apprentis, mais il insiste sur la nécessité de disposer de réels moyens dans les grilles horaires comme dans les contenus. Il redit l'impérieuse nécessité d'égal traitement entre les élèves de la voie générale/technologique et ceux de la voie pro.

Votes	Pour	Contre	Abstention	NPPV
CTEA	0	7 (dont FSU)	0	2
CNEA	9	10 (dont FSU)	1	1

En CTEA, la proposition est donc rejetée à l'unanimité des votants et devra donc être représentée devant l'instance



3 – Avis sur le projet d'arrêté modifiant les objectifs du module MG 1 du Bac Professionnel

En application des directives du Ministère de Éducation Nationale les objectifs de formation de l'enseignement d'Histoire géographique du module MG 1 avaient été modifiés (allégés) par un arrêté du 31 décembre 2013.

Lors de la présentation de ce projet le Snetap-FSU avait contesté les choix de la DGER (en clair, les points traités en ECJS à l'EN avaient fait l'objet de ces allègements, or une application identique par la DGER revenait à oublier que dans l'EA, nos élèves n'ont pas... d'ECJS). Depuis cette date il n'avait cessé d'intervenir auprès de l'administration pour démontrer l'ineptie de cet allègement.

Il a donc fini par être entendu et le projet d'arrêté présenté par la DGER aujourd'hui en CTEA et CNEA modifie à nouveau les objectifs du module MG 1 des Bac professionnels de l'Enseignement agricole. Le Snetap-FSU avait souligné l'importance de l'enseignement de la seconde guerre mondiale, des génocides de cette période ainsi que l'action de la France et des français durant ces événements tragiques. Il avait également insisté sur la nécessité d'étudier avec les élèves la vie politique française dans une perspective plus longue en replaçant la Cinquième République dans la lignée de la Quatrième République et des questionnements institutionnels de l'après guerre mondiale.

Plus précisément ce sont donc les objectifs 3.1 et 3.3 du programme qui sont modifiés :

- dans le 3.1 est introduit « *la République et le fait religieux depuis 1880* ». Avec l'ajout de ce thème les équipes auront maintenant à choisir entre trois thèmes
- dans le 3.3 est introduit « *Caractériser l'évolution de la France depuis 1939* ».

A l'issue de la présentation du texte par la DGER, le Snetap-FSU est intervenu pour regretter le temps perdu pour prendre en compte ce changement nécessaire et le manque de concertation sur les différents éléments à réintroduire.

Concernant l'ajout de l'item « *la République et le fait religieux depuis 1880* », le Snetap-FSU regrette le renvoi à un choix des équipes. Il y a un risque fort que peu d'enseignants fassent le choix de ce thème difficile à traiter.

Le Snerma-FO confirme ce risque et exprime le besoin de formation sur ce chapitre. Le Sea-UNSA, dans le même sens, demande que ce ne soit pas un choix mais un chapitre à traiter obligatoirement.

Pour l'Inspection cela doit rester un choix, faute d'horaire suffisant pour traiter le tout, et renvoie au projet d'établissement.

Au CNEA la Fep-CFDT demande que les documents d'accompagnement soient complétés notamment sur la question du fait religieux.

Le Snetap-FSU, rejoint par le Sea-UNSA et le Snerma-FO, rappelle sa demande de disposer des documents d'accompagnement lors de la présentation des objectifs du référentiel pour une meilleure lecture de ces objectifs (le Snetap-FSU rappelle aussi son opposition à l'allègement des référentiels réduits à un catalogue d'objectifs).

Seul le Sgen-CFDT estime que ces documents d'accompagnement n'apporteraient rien de plus lors des consultations par les collègues comme de l'étude des textes en instance (sic).

Pour la DGER les objectifs du référentiel très clairs doivent se suffire à eux-mêmes et rappelle que les documents d'accompagnement ne sont pas des textes réglementaires. Enfin selon elle les textes de l'Inspection (les documents d'accompagnement) ne peuvent être soumis au débat des instances.

Pour le Snetap-FSU, c'est méconnaître l'histoire de l'élaboration des référentiels dans l'EA : il y a encore peu de temps la globalité des textes était discutée et votée en instance y compris ceux proposés par l'Inspection.

L'adjoint au DGER reconnaît ne pas connaître cet historique et se dit prêt en conséquence à réexaminer ce qu'il serait possible de faire évoluer. En ce sens il se rapprochera du doyen de l'Inspection. Par ailleurs, la DGER est d'accord pour une sortie rapide de documents d'accompagnement et annonce qu'elle a demandé à l'ENFA de travailler sur le fait religieux dans les formations initiale et continue des enseignants.

Votes	Pour	Contre	Abstention	NPPV
CTEA	6 (dont FSU)	0	3	0
CNEA	19 (dont FSU)	0	2	0

